

Vos cotisations

Régime complémentaire prévoyance

CCN 66

IDCC 413

En vigueur au 01/01/2016, suite à l'agrément, par arrêté du 18 mars 2016, publié au JO du 7 avril 2016, de l'Avenant 335 du 04/12/2015

TAUX DE COTISATIONS				
En pourcentage du salaire brut annuel				
Garanties	Catégories	TA	TB	TC
Régime conventionnel	Cadre*	2,10 %	3,15 %	3,15 %
	Non Cadre*	2,10 %	2,10 %	-
Régime conventionnel + Garantie Optionnelle : Franchise 30 jours	Cadre*	2,92 %	5,05 %	5,05 %
	Non Cadre*	2,92 %	4,00 %	-
Régime conventionnel + Garantie Optionnelle : Franchise 60 jours	Cadre*	2,32 %	3,92 %	3,92 %
	Non Cadre*	2,32 %	2,87 %	-

Renfort Garantie Décès	Catégories	TA	TB	TC
Option Décès	Cadre*	0,20 %	0,20 %	0,20 %
Option Décès + Allocation Obsèques	Non Cadre*	0,24 %	0,24 %	0,24 %
Option Décès Accidentel	Ensemble du personnel	0,13 %	0,13 %	0,13 %

(1) tel que défini dans l'avenant 335

Abréviations : TA : fraction de salaire inférieure ou égale au PMSS
TB : fraction de salaire comprise entre 1 fois et 4 fois le PMSS
TC : fraction de salaire comprise entre 4 fois et 8 fois le PMSS
PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale

Ref. : OF - Cotisations PREVOYANCE - CCN 66 - 3290.1 B - 01/2016 - Document non contractuel

PREVOYANCE

APICIL Prévoyance : Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François Peissel, 69300 CALUIRE ET CUIRE

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com

